



Paris, le 5 décembre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Influenza aviaire dans le Lot-et-Garonne

Le virus identifié est faiblement pathogène

—

Dans le cadre des autocontrôles professionnels rendus obligatoires depuis le 1er décembre 2017 avant l'expédition de palmipèdes depuis leur élevage vers un atelier de gavage, un virus influenza aviaire faiblement pathogène H5N3 vient d'être détecté dans le Lot-et-Garonne. Il s'agit d'un élevage de 12 000 canards qui ne présentaient pas de symptôme de la maladie.

L'identification de virus faiblement pathogènes n'a pas de caractère exceptionnel. Elle n'a aucun lien avec les épizooties dues aux virus hautement pathogènes H5N1 et H5N8 qui ont sévi en 2016 et 2017 dans le Sud-ouest de la France et dans d'autres pays européens.

Des mesures de prévention ont été prises afin d'éviter la dissémination du virus à d'autres élevages. Une zone de restriction des mouvements de volailles a été mise en place par le Préfet du Lot-et-Garonne dans un périmètre de 1 km autour de l'exploitation infectée. En l'absence de risque pour la santé humaine, les viandes et foies gras des canards de cet élevage pourront être commercialisés normalement.


La mise en évidence de ce virus, quoique faiblement pathogène, rappelle l'importance de l'application stricte de mesures de biosécurité dans les productions animales, et en particulier aux niveaux de l'élevage et du transport des animaux.

En savoir plus : <http://agriculture.gouv.fr/biosecurite-les-mesures-pour-tous-les-detenteurs-de-volailles>

Contacts presse

Service de presse de Stéphane TRAVERT - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture